

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRETE DU 21 NOVEMBRE 2002

N° **CM - 19 - P - 086**

et 1 annexe de 4 pages.

Valable 5 ans à compter du jeudi 11 juillet 2019

Matériau présenté par : **Ferrari**
ZI - PB 54

38352 LA-TOUR-DU-PIN

Marque commerciale : **832**

Description sommaire:

Type de textile enduit tissu polyester enduit PVC ignifugé dans la masse sur les 2 faces

Composition 32% polyester armure + 68% PVC ignifugé réparti sur les 2 faces

Masse surfacique 850 g/m²

Epaisseur 0,67 mm

Coloris tous coloris

Nature de l'essai : Essai au brûleur électrique

Classement : **M2**

Observations : /

Durabilité du classement (l'annexe 22) : Non limitée a priori

Usage : Revêtement de murs tendus, voilages, rideaux,... Conditions d'entretien : selon préconisations du client

Compte tenu des critères résultant des essais annexés décrits dans le(s) rapport(s) d'essais N° : **FE 19-0247-1118**

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Seules sont autorisées les reproductions intégrales et par photocopies du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble du procès-verbal de classement et rapport(s) d'essais annexé(s). Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance / réaction au feu de l'élément objet du présent procès verbal de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage"

"Non valable pour toute application couverte par l'article AM 18 (Arrêté du 6 mars 2006) concernant les sièges rembourrés"

Champs-sur-Marne, le lundi 15 juillet 2019

Technicienne d'essais
du Laboratoire Feu


Clotilde ETIEMVRE

Siège social
10 rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél + 33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr
Siret 775 680 903 00132
APE 7219 Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903



Champs-sur-Marne, le lundi 15 juillet 2019

Ce rapport d'essais annexé comprend 4 pages

RAPPORT D'ESSAIS N° FE 19-0247-1118
TEST REPORT N°**Objet :** ESSAIS SUIVANT LES NORMES DE CLASSEMENT M**Subject :** Suivant le Journal Officiel (arrêté du 30 juin 1983 modifié par arrêté du 21 novembre 2002.)*Test according to standard M classification**according the JO of June 30th 1983 modified for decret November 21st 2002*

Essais suivant les normes :

NF P 92-503 : Essai au brûleur électrique applicable aux matériaux souples

NF P 92-504 : Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme

NF P 92-505 : Essai applicable aux matériaux thermofusibles : essai de goutte

NF P 92-507 : Matériaux d'aménagement : classement selon leur réaction au feu

NF P 92-512 : Détermination de la durabilité des classements de réaction au feu

Demandeur : Ferrari**Applicant :** ZI - PB 54

38352

La-Tour-Du-Pin

Technicien(ne) d'essais**Clotilde ETIEMVRE**

Les résultats mentionnés dans ce rapport d'essai ne sont applicables qu'à l'échantillon soumis au laboratoire et tel qu'il est décrit dans le présent document.

Les échantillons essayés sont à la disposition du demandeur pendant 2 mois à dater de l'envoi du rapport d'essais. Passé ce délai, ils ne pourront en aucun cas être réclamés.

Toute communication relative aux résultats des prestations d'essais de FCBA est soumise aux termes de l'article 14 des Conditions Générales de Vente.

L'accréditation Cofrac Essais atteste uniquement de la compétence technique des laboratoires pour les essais couverts par l'accréditation.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) d reconnaissance de l'équivalence des rapports d'essais ou d'analyses.

Seule la version en langue française fait foi.

Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

*The test results listed in this test report refer only to the sample submitted to the laboratory and such as described in this document.**The samples tested may be reclaimed by the Company which requested the tests within a 2-month period from the date of dispatch of the test report. After this period, the Company will no longer be allowed to reclaim the samples.**Any communication of the FCBA test results is subject to the terms of the article 14 of the FCBA General Terms and Conditions of Sales.**The accreditation by the COFRAC attests only the technical competence of the laboratories for the tests covered by the accreditation.**The COFRAC signed the multilateral agreement of the EA (European cooperation for Accreditation) and of the ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) acknowledging the equivalence of the test or analysis reports.**Only the French version of this report shall prevail. The reproduction of this test report is only authorized in its integral form*

Essais supplémentaires réalisés selon la norme NF P 92-504 suivant la norme NF P 92-507: Non / No

Essais supplémentaires réalisés selon la norme NF P 92-505 suivant la norme NF P 92-507: Non / No

Essais conformes à la norme NF P 92 504 : Décembre 1995

Essai de réaction au feu des matériaux - Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme

L'éprouvette de 460 x 230 mm est soumise à l'action d'une flamme d'un brûleur d'une hauteur de 20 mm.

Les observations sont alors notées : persistance de flamme ou un effet de propagation, mesure de vitesse et présence ou non de chute de gouttes enflammées ou non.

Date de réalisation essai :

Essais effectués sur la face : **Face 2 faces identiques sens Trame**

Dimensions éprouvettes :

Vérification de la non persistance ou non propagation de la flamme

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
<i>Coloris testé</i>	/	/	/	/
<i>Essais effectués dans le sens</i>	Trame	Trame	Trame	Trame
<i>Masse des éprouvettes</i>				
<i>Temps maximum de persistance de flammes</i>				
<i>Propagation éventuelle</i>	/	/	/	/
<i>Chute de gouttes ou débris enflammés</i>	/	/	/	/
<i>Chute de gouttes ou débris non enflammés</i>	/	/	/	/

Mesure de la vitesse de propagation de la flamme

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
<i>Coloris testé</i>	/	/	/	/
<i>Masse des éprouvettes</i>	/ g	/	/	/
<i>Temps nécessaire pour parcourir 250 mm(**)</i>	/ s	/ s	/ s	/ s
<i>Vitesse de propagation</i>	/ mm/s	/ mm/s	/ mm/s	/ mm/s
<i>Chute de gouttes ou débris enflammés</i>	/	/	/	/
<i>Chute de gouttes ou débris non enflammés</i>	/	/	/	/

(**) NA : Non atteinte des 250 mm, permettant la mesure de la vitesse de propagation

Observations :

/

Les résultats figurant dans ce rapport reflètent la réaction au feu du matériau dans des conditions d'essais particulières. Ils ne sont pas destinés à évaluer l'allumabilité d'une combinaison incorporant ce matériau.

Ce document comporte 4 page(s) de rapport d'essais et

Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.